

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 15.11.2023
Convocation faite
Le 31.10.2023

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 07 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi sept novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Délibération
N°2023-11-181 Bis

Annule et remplace la
délibération n°2023-11-181 :
Motion du PNR des
Ardennes sur l'opposition
du projet de renaissance
d'une forêt primaire sur le
Massif Forestier de
l'Ardenne avec l'Association
Francis HALLE

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2023-11-181), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2023-11-181 et à partir du point n°2023-11-183), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2023-11-180), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M^{mes} Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n°2023-11-180 et au point n°2023-11-182), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2023-03-030 du 28 mars 2023 approuvant, à l'unanimité, la motion du Parc Naturel Régional des Ardennes désapprouvant le projet d'une forêt primaire sur le Massif Forestier de l'Ardenne (PNRA) promu par l'Association Francis HALLE,

Considérant l'opportunité de flécher les financements voués à une réflexion sur une forêt primaire vers la protection de la forêt, le renforcement des moyens de l'ONF et ceux du PNRA,


Considérant la nécessité de mener une politique portant résolument sur une « désartificialisation » de la forêt,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de voter contre toute étude visant à évaluer la création d'une forêt primaire ou d'une réserve valant forêt primaire sur tout le territoire ardennais,
- * **décide** de voter contre tout projet privé visant à créer des espaces valant forêt primaire,
- * **décide** de voter contre la création d'une forêt primaire dans le département des Ardennes,
- * **demande** aux Communes de se positionner fermement contre ce projet,
- * **décide** d'informer les Ministères français et belge en charge de l'environnement de ces décisions,
- * **approuve** le lancement d'une campagne de communication sur la protection et la valorisation de la forêt, actions confirmant l'inutilité d'un projet de forêt primaire,
- * **confirme** les actions en faveur de la forêt dans les travaux communautaires liés à l'environnement.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS



Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardenne rives de Meuse

Le Vice-Président